

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 14  
Présents 13  
Votants 13

L'an deux mille onze, et le 21 mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 14/03/2011,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENALET, M. Philippe VERNIER, M. Théodore HUPKA, M. Georges COLLIN, Mme Michelle BENALET.

Absents excusés : Mme Danièle ROUSSEAU.

Absent : néant

A été élu secrétaire : M. Théodore HUPKA.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 14 février 2011, M. le Maire propose d'étudier les sujets suivants figurant à l'ordre du jour de la convocation :

**I/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Daniel MARTIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. Olivier BOUISSOU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné :

- lui donne acte de la présentation faite du compte lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	58 583,30	-	33 913,00	-	92 496,30
Opérations de l'exercice	345 068,17	807 176,46	496 391,46	570 556,18	841 459,63	1 377 732,64
TOTAUX	345 068,17	865 759,76	496 391,46	604 469,18	841 459,63	1 470 228,94
Résultats de clôture	-	520 691,59	-	108 077,72	-	628 769,31
Restes à réaliser	558 228,16	135 846,43	-	-	558 228,16	135 846,43
TOTAUX CUMULÉS	903 296,33	1 001 606,19	496 391,46	604 469,18	1 399 687,79	1 606 075,37
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	98 309,86	-	108 077,72	-	206 387,58

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les identifications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement

- du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
  - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **II/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DE LA COMMUNE**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part.

## **III/ DOSSIER 2011 – AMENDE DE POLICE**

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet estimé selon l'entreprise DURAND à 17 540,54 €T.T.C. qui a été déposé auprès du conseil général pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre des amendes de police. Celui-ci consiste à la mise en place d'une zone 30 Km/h à l'entrée de la rue Sainte Anne avec des aménagements routiers pour assurer la sécurité.

Le conseil municipal charge M. le Maire de faire figurer cette dépense au budget primitif 2011 financé de la façon suivante :

- dépenses : 17 540,54 €
- recettes : Conseil Général, 30% du montant H.T. de la dépense, soit 4 400 €, le solde par un autofinancement de 13 140,54 €

#### **IV/ FEU DU 14 JUILLET 2011**

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- suite à l'accord du Conseil Général, de tirer à nouveau le feu d'artifice du parc du château de Saché, et donne pouvoir à M. le Maire de signer la convention.
- De confier la fourniture et le tir du feu d'artifice à l'entreprise SEDI pour un montant de 2 350 €T.T.C.

#### **V/ CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE GITE D'ÉTAPE**

Monsieur le Maire présente la convention du PACT d'Indre et Loire concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'un gîte d'étape à réaliser dans un des bâtiments situé Allée de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette convention pour un montant total de 3 200 € H.T. auprès du PACT et charge M. le Maire :

- de signer cette convention;
- de faire figurer cette dépense au budget primitif 2011.

#### **VI/ REPORT DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ÉCALIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle qu'une première travaux de travaux doit être réalisé cette année pour l'éclairage public. Pour cela il précise que des devis ont été demandés à deux entreprises mais qu'à ce jour une seule à répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour et 5 voix contre de reporter cette décision afin de pouvoir mettre en concurrence les deux entreprises sollicitées.

#### **VII/ ACQUISITION DE MATERIEL DE NETTOYAGE**

Sur proposition de M. le Maire, et après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition d'un aspirateur professionnel et d'un bac de lavage auprès de la société LIONEL RENAULT pour un montant de 546 €T.T.C.. Il charge M. le Maire de faire figurer cette dépense au budget primitif 2011.

#### **VIII/ TRAVAUX DE TERRASSEMENT ROUTE DE LA BLOTTIÈRE ET AU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire présente les devis fournis par l'entreprise EARL LECOMTE pour les travaux de terrassement nécessaires sur la commune : - traversée de chaussée route de la Blottière pour un montant de 1 435,20 €T.T.C.;

- création d'une allée dans le cimetière pour un montant de 2 327,42 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ces devis, et charge M. le Maire de les signer et d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2011.

### **IX/ CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR LES CONGÉS ANNUELS**

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi temporaire contractuel rémunéré selon l'indice brut 245, congés payés compris, chargé d'assurer le remplacement du personnel communal en congés annuels.:

- l'ouverture au public de l'agence postale communale du 1er août 2011 au 20 août 2011 à raison de 3,5 heures par jour de 9h à 12h30, le lundi, le mardi, le jeudi, le vendredi et le samedi;
- l'aide au service technique du 4 juillet 2011 au 26 août 2011 à raison de 4 heures par jour de 13h30 à 17h30 le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi, et à raison de 3 heures le vendredi de 13h30 à 16h30.

### **X/ SUBVENTIONS 2011**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 14 février dernier concernant la subvention attribué pour le fonds de solidarité pour le logement. Il explique que cette subvention est déjà versée chaque année par la Communauté de Communes du pays d'Azay le Rideau. A ce titre, le Conseil Municipal décide d'annuler cette décision à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2011:

- la bibliothèque municipale pour 1 150 € plus l'abonnement à internet.
- l'Association Sportive de la Vallée du Lys pour 470 €
- l'association artannaise jeunesse et loisirs pour 6,30 € par enfants de Saché et par jour, soit :
  - 2 781,40 € comme solde de l'année 2010;
  - 2 940,84 € comme provision de l'année 2011;
- l'association familles rurales du ridellois pour 5 € par enfant de Saché et par jour, soit la somme de 400 € pour l'année 2010;

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subventions suite aux demandes de l'association Lire et Dire et de la Mission Locale du Chinonais.

### **XI/ ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA MAISON DAVIDSON**

Monsieur le Maire expose la demande de l'association Les Fripouilles de Saché qui utilise la salle au rez-de-chaussée de la Maison DAVIDSON. Celle-ci souhaiterait que ce local soit équipé avec du mobilier adapté aux enfants en bas âge. Cette dépense s'élèverait à la somme de 314,09 € T.T.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention de faire ces acquisitions qui serviront également pour le Relais des Assistantes Maternelles. Il charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au budget primitif de 2011.

### **XII/ CESSION D'UN VÉHICULE COMMUNAL**

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention de céder en l'état le véhicule Renault Express immatriculé 9920VD37 à Monsieur Bernard ROLLAND pour la somme de 250 €. Il charge Monsieur le Maire de signer la déclaration de cession du véhicule.

### **XIII/ ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire expose la proposition de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau, pour l'acquisition groupée de défibrillateurs semi-automatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite obtenir un devis pour un appareil.

### **XIV/ PASSAGE EN AGGLOMÉRATION DU HAMEAU DE LA CARRÉE**

M. le Maire fait part de la demande des habitants du hameau de la Carrée qui souhaitent qu'une limitation de vitesse soit mise en place dans ce secteur pour assurer leur sécurité.

M. le Maire précise qu'il s'est entretenu avec les services du Conseil Général qui n'y sont pas opposés étant donné que la voirie concernée est la départementale 217. Ces services préconisent de classer ce hameau en agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à M. le Maire qu'il exerce ses pouvoirs de police en classant ce hameau en agglomération pour la sécurité des habitants de ce hameau. Pour cela, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de signer la convention avec le Conseil Général à la condition que l'entretien reste à la charge du Conseil Général.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22 h 00, et indique que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 avril 2011 à 20 h 30.